



Programme de soutien financier

Soutien à la mobilité scientifique étudiante

Guide d'information

Le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) soutient annuellement la relève étudiante en soins palliatifs et de fin de vie, via le soutien à la mobilité.

Période de financement :	1 ^{er} avril – 31 mars <i>Renouvelable à chaque année financière</i>
Fonds maximum demandés :	1 000\$ CAN - CANADA 1 500\$ CAN - INTERNATIONAL (Hors Canada)
Enveloppe budgétaire disponible :	20 000\$ <i>Renouvelable à chaque année financière</i>

Programme en continu

Les demandes peuvent être déposées à tout moment durant l'année financière, jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

1. Objectifs du programme

Le programme Connexions étudiantes – Soutien à la mobilité scientifique étudiante vise à soutenir la participation des personnes étudiantes en soins palliatifs et de fin de vie (SPFV) à des congrès, colloques ou autres événements scientifiques équivalents (ex : école d'été).

Note : Le terme « congrès » sera utilisé à des fins de simplification dans le restant du document afin de décrire les activités scientifiques admissibles.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :

- ➔ Favoriser la **présentation et la diffusion des travaux étudiants** en lien avec les soins palliatifs et de fin de vie (SPFV)
- ➔ Soutenir leur **intégration dans la communauté de recherche**
- ➔ Encourager le **développement de collaborations** et de réseau de contacts
- ➔ Contribuer au **rayonnement du RQSPAL et du champ des SPFV**.

2. Modalités du programme

- ➔ Les demandes peuvent être soumises en continu.

- ➔ Avant de déposer une demande au présent programme, le résumé doit être déjà accepté au sein du congrès visé.
- ➔ Les décisions sont rendues dans un délai approximatif de deux semaines.
- ➔ Le financement doit être utilisé pour un événement ayant lieu dans les 12 mois suivant la demande.

Montant du financement demandé

Le soutien financier est offert sous forme de contribution partielle aux remboursements des frais de participation à un congrès et ne vise pas nécessairement à couvrir l'ensemble des dépenses. **Le RQSPAL encourage fortement les (co-)directeur·rice à couvrir la différence en tout ou en partie pour favoriser la participation de leurs étudiant·es à des congrès.**

- ➔ L'enveloppe budgétaire annuelle maximale est de **20 000\$**, reconduit annuellement.
 - Dans l'éventualité où les fonds de l'année en cours sont écoulés, une indication à ce sujet sera ajoutée sur le site web du RQSPAL avec une mention « Programme fermé » pour vous éviter de travailler inutilement.
- ➔ Le soutien financier demandé ne doit pas excéder :
 - 1 000\$ - Si le congrès a lieu au Canada
 - 1 500\$ - Si le congrès a lieu à l'international (hors-Canada)
- ➔ Votre budget total peut excéder le montant admissible, néanmoins, le RQSPAL ne remboursera des dépenses que jusqu'à concurrence du montant maximal admissible.
- ➔ Le RQSPAL encourage les montages financiers. Ceux-ci devront être détaillés dans le formulaire d'application.

3. Critères d'admissibilité

Pour être admissible, la personne candidate doit :

- ➔ Avoir le statut officiel de membre étudiant·e du RQSPAL, en ayant complété le [formulaire d'inscription](#) par le passé
- ➔ Être inscrite, au moment de l'envoi du dossier de candidature, soit :
 - Dans un programme d'études de 2^e ou 3^e cycle universitaire
 - En tant que médecin-résident·es ayant une participation significative en recherche (au moins 50% de leur temps)
 - En tant que stagiaire post-doctoral·e
- ➔ Être inscrite dans une université québécoise et poursuivre sa recherche dans un domaine relié aux SPFV*
- ➔ Être sous la (co-) direction d'un·e membre régulier·ère du RQSPAL
- ➔ Être premier·ère auteur·rice d'un résumé, sous forme d'une communication orale ou d'une affiche scientifique, **déjà accepté** dans le congrès québécois, canadien ou international visé
 - Le résumé peut présenter des résultats, une méthodologie, une recension d'écrits ou de tout autre sujet pertinent à la recherche sur la thématique des SPFV.

IMPORTANT

La personne qui soumet une demande peut avoir terminé ses études lors de la tenue du congrès, mais doit obligatoirement avoir le statut d'étudiant·e au moment du dépôt de la demande.

- Le résumé doit être issu de ses travaux.

➔ Être la personne présentatrice du résumé (oral ou affiche)

➔ Ne pas avoir déjà été récipiendaire* du présent programme

- En cas de demande rejetée au présent programme ou déclinée par la personne récipiendaire (ex : annulation pour maladie), la personne peut réappliquer au sein de la même année financière pour un autre congrès.

❗ *Ces particularités s'appliquent :

- Personnes étudiantes au deuxième cycle, médecins-résident·es et stagiaires postdoctoraux : 1 financement permis par formation / diplôme pendant leur même cycle d'étude
- Personnes étudiantes au doctorat : 2 financements permis par formation/ diplôme, pendant leur même cycle d'étude. Cependant, la personne ne peut appliquer plus d'une fois au sein de la même année financière.

➔ Soumettre le dossier de candidatures minimalement **six (6) semaines AVANT** la tenue du congrès

- Si le dossier est soumis à moins de six (6) semaines, le RQSPAL ne garantit pas son évaluation à temps et pourra se voir refuser.

➔ L'étudiant·e devra préalablement valider que le congrès visé est légitime et réel.

- Confirmez avec votre (co-) directeur·rice.
- Consultez ces ressources [ici](#) et [ici](#) pour vous éclairer sur la nature prédatrice du congrès.

❌ **Aucune demande soumise APRÈS la tenue du congrès ne sera acceptée.**

4. Dépenses admissibles

Les dépenses doivent être directement liées à la participation au congrès :

Dépenses **admissibles**

- ✓ Frais d'inscription
- ✓ Frais de déplacement (classe économique) et d'hébergement
- ✓ Frais de repas, selon le perdiem, applicable au CHU de Québec-Université Laval
- ✓ Frais d'impression d'affiche et photocopies de l'affiche
- ✓ Frais de traduction et de graphisme

Dépenses **inadmissibles**

- ✗ Frais de déplacement, d'hébergement et de repas, si le congrès est en mode virtuel sauf si une présentation en présentiel est exigée de la part du·de la conférencier·ère
- ✗ Équipements électroniques/informatiques (ex : écouteurs)
- ✗ Frais pour fournitures et équipements de bureau
- ✗ Frais pour l'achat ou location d'ordinateurs
- ✗ Alcool et drogues
- ✗ Frais des autres co-auteur·rices

5. Directives de soumission

Afin d'être considéré, le dossier complet de candidature doit contenir :

➔ Lettre de motivation de la personne étudiante (max. 200 mots), incluant :

- Motivation et intérêt à présenter au congrès visé
- Justificatif du choix de congrès
- Retombées attendues
- Pertinence pour le parcours de la personne étudiante,

➔ Formulaire d'application, [disponible ici](#).

➔ Budget sommaire (max. 1000 caractères)

- Forme libre de texte explicatif, tableau Word ou fichier Excel
- Veuillez indiquer les dépenses totales estimées pour la participation au congrès et la partie demandée au RQSPAL.

➔ Preuve d'acceptation de votre résumé par le congrès visé.

Soumission

Les demandes doivent être acheminées par courrier électronique en mentionnant en objet « Application | Programme Connexions étudiantes - Soutien à la mobilité scientifique étudiante », à l'adresse suivante :

✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca

Pour toute demande d'information, veuillez contacter Mme Julie Stickelmann au

✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca

👉 IMPORTANT

Tous ces documents doivent être regroupés en
un (1) seul document format PDF.

Les demandes incomplètes seront rejetées et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

6. Processus de validation et d'évaluation des demandes

Les demandes sont analysées au fur et à mesure de leur réception.

L'acceptation du résumé par le congrès tient lieu de validation de la qualité scientifique.

Une fois votre dossier soumis :

➔ Vous recevrez un courriel de confirmation de réception de votre demande.

➔ Votre demande sera acheminée à votre (co-)directeur·rice (membre régulier·ère du RQSPAL) à l'adresse courriel inscrites sur votre formulaire. Cette personne devra confirmer votre statut et des informations en lien avec votre soumission.

Le RQSPAL se réserve le droit de :

➔ demander des précisions ou documents supplémentaires

➔ refuser une demande incomplète, ne respectant pas les lignes directrices de soumission ou ne respectant pas les critères du programme

- En cas d'incertitude quant aux critères de votre dossier de candidature, celui-ci pourrait être soumis au Comité scientifique du RQSPAL.

- ➡ limiter le nombre d'octrois et accorder un montant inférieur à celui demandé selon les disponibilités budgétaires.

7. Avis de décision et procédures de remboursement des frais

✗ En cas de décision défavorable, vous recevrez un courriel pour vous en informer les raisons.

✓ En cas de décision favorable, vous pourrez procéder à la demande de remboursement des frais, soit le versement de votre soutien financier, **une fois l'évènement terminé.**

Les décisions sont finales et sans appel.

Le financement est accordé sous forme de remboursement de dépenses admissibles réellement encourues. **Vous avez jusqu'à 6 mois après l'évènement pour faire votre demande de remboursement.**

Procédures de remboursement des frais

Le remboursement sera effectué après l'évènement et après réception :

➡ Formulaire de remboursement complété, [disponible ici](#).

- Incluant un apport de dépenses **réelles**
- Si vous avez obtenu du financement provenant d'autres sources pour le même évènement, il est impératif de divulguer ces montants dans votre demande de remboursement.

⚠ Les dépenses non justifiées ou jugées inadmissibles ne seront pas remboursées.

➡ Preuve de participation au congrès

- Ex : Attestation de présence, photo de vous lors de votre présentation orale ou devant votre affiche. Cette photo pourrait être utilisée sur les médias sociaux, l'infolettre ou le rapport annuel du RQSPAL.

➡ Épreuve finale de votre affiche ou de votre présentation de type Powerpoint en format PDF

- Résolution moyenne, taille n'excédant pas 2 Mo
- La présence de l'affiliation au RQSPAL et/ou du logo du RQSPAL et/ou le soutien financier de la part du RQSPAL dans votre épreuve sera validée.

➡ Factures et reçus détaillés (hébergement, transport, etc.)

➡ Spécimen de chèque

👉 Rappel

Les dépenses admissibles sont en lien avec la participation au congrès.

Aucune avance de fonds n'est possible.

👉 Rappel

N'oubliez pas de conserver vos factures !

Le montant maximal admissible est de 1000\$ (CANADA) et de 1500\$ (INTERNATIONAL).

Le remboursement correspond au montant **réel** des dépenses admissibles liées au congrès. (consultez la section 3) et peut ainsi ne pas atteindre le maximum possible.

Aucune avance de fonds n'est possible.

🚫 Non-respect

Le défaut de ces mentions peut entraîner le refus de remboursement et la suspension du financement présent.

Soumission

Acheminer tous les documents demandés et énumérés ci-dessus à

✉ concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca en mentionnant en objet : Demande de remboursement | Programme Connexions étudiantes – Soutien à la mobilité.

Une fois la demande de remboursement approuvée, vous recevrez le montant directement déposé dans votre compte bancaire dans une période de 4 à 6 semaines après la réception de la demande.

! **Le RQSPAL encourage fortement les (co-)directeur·rice à couvrir la différence en tout ou en partie pour favoriser la participation de leurs étudiant·es à des congrès.**

8. Engagements des récipiendaires

Les personnes recevant un soutien financier du RQSPAL s'engagent à respecter les obligations suivantes :

Reconnaissance du financement

Les personnes financées doivent mentionner le soutien du RQSPAL sur l'affiche ou la présentation de type Powerpoint. **Une preuve vous sera demandée.**

- ➔ Inscrire l'affiliation au RQSPAL
- ➔ Inclure le DOI (<https://doi.org/10.69777/337902>)
- ➔ Utiliser le [logo du RQSPAL](#), lorsque possible

 Formulation suggérée :

« Les auteur·rices remercient le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL ; DOI : <https://doi.org/10.69777/337902>) d'avoir soutenu financièrement pour X ». « The authors thank the Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL ; DOI : <https://doi.org/10.69777/337902>) for financially supporting X ».

Science ouverte (exigence du FRQ)

La personne récipiendaire s'engage à :

- ➔ Visionner la formation sur le libre accès et les licences ouvertes disponible sur notre chaîne YouTube [ici](#). Le RQSPAL est assujéti à la [Politique de diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.
- ➔ Autoriser le RQSPAL à ajouter votre présentation ou affiche sur notre site web.
 - Dans l'éventualité où la personne étudiante juge qu'il ne serait pas approprié de partager sa présentation ou son affiche (Ex : résultats non publiés), celui-ci devra, une fois qu'il le jugera approprié, donner l'autorisation au RQSPAL de diffuser sur son site web. Nous tenons à mentionner que le FRQ souscrit au mouvement de science ouverte et adhère à la Politique de diffusion en libre accès.

Contribution à la vie du Réseau

La personne récipiendaire s'engage à :

- ➔ Présenter les résultats de son projet, sur invitation, dans le cadre d'activités du Réseau lors de l'une des activités scientifiques du RQSPAL (journée scientifique, conférence mensuelle, conférence grand public, etc.)

-
- ➔ Rédiger un résumé vulgarisé de sa présentation orale ou affiche qui sera déposé sur la Zone Public du site web, destinée au grand public pour démocratiser les soins palliatifs et de fin de vie.
 - ➔ Informer l'équipe exécutive du RQSPAL si elle reçoit un prix relié à sa communication (résumé, oral, affiche).
 - Si possible, faire parvenir une photo prise lors du congrès, soit devant l'affiche, pendant la présentation orale, pendant la remise de prix, etc. Elle pourra être utilisée pour faire rayonner les membres étudiant·es sur les médias sociaux, l'infolettre ou le rapport annuel du RQSPAL, par exemple.